



Le communiqué de presse comme orchestration du désaccord dans la controverse sociale

Nathalie Garric, Michel Goldberg, Maryse Souchard

► To cite this version:

Nathalie Garric, Michel Goldberg, Maryse Souchard. Le communiqué de presse comme orchestration du désaccord dans la controverse sociale. La Valeur du désaccord, 2020. hal-02959296

HAL Id: hal-02959296

<https://hal.science/hal-02959296>

Submitted on 6 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Garric, Nathalie, Goldberg, Michel, Souchard, Maryse (2020) Le communiqué de presse comme orchestration du désaccord dans la controverse sociale. La Valeur du désaccord. Coordonateur : Loïc Nicolas, Jérôme Rivat et Albin Wagener (dir.). Editions de la Sorbonne. 315-330.

Le communiqué de presse comme orchestration du désaccord dans la controverse sociale

Nathalie Garric

Michel Goldberg

Maryse Souchard

Le communiqué de presse est défini par Domenec¹ comme un genre « *codifié mais dynamique* », doté « *d'un degré de plasticité* » certain, qui met en lumière « *l'articulation entre conventions génériques et variabilité des positionnements discursifs* ». Tout comme l'entreprise Monsanto étudiée par cet auteur, l'entreprise de produits phytosanitaires Syngenta est aux prises avec une controverse qui fait référence, elle aussi, à des risques environnementaux qui justifient des discours de l'ordre de la communication institutionnelle de crise. L'enjeu dans le cas de l'entreprise Syngenta est le maintien de l'autorisation d'utilisation d'un insecticide très utilisé, le Cruiser, ou son interdiction en référence aux risques toxicologiques envers les abeilles.

Cette brève présentation pointe les conditions d'un contexte discursif dans lequel les points de vue divergents devraient être pluriels, favorisant l'expression de désaccords et d'accords en vue de la formulation d'un avis informé et éventuellement d'une prise de décision éclairée, objectifs qui peuvent être atteints par l'expression de désaccords.

¹ DOMENEC F., « Monsanto's Claims au Royaume-Uni et aux États-Unis : les communiqués de presse de Monsanto, entre unité générique et hétérogénéité culturelle », 2011, *ASp*, n°59.

Ensemble de pratiques discursives d'un genre établi et donc institutionnellement accepté et justifié, le communiqué de presse entre de fait dans le processus de gestion démocratique d'objets problématiques – objets de désaccord – de la scène publique. Il contraste avec des pratiques discursives plus récentes, souvent nées des évolutions technologiques, qui sont quasiment conçues comme des freins au débat démocratique : elles reçoivent un jugement de plus en plus stigmatisé, exprimé par les termes de « *controverse* » ou de « *polémique* », par lequel est annoncé un « *débat impossible* ». Se pose dès lors la question de déterminer comment le communiqué de presse parvient dans ce contexte décrié à maintenir son rôle social qui contribue à la gestion des situations de communication de crise.

Nous débuterons la réflexion en contextualisant le cadre des communiqués de presse étudiés et en présentant quelques éléments de définition générique du communiqué de presse. Nous envisagerons ensuite quelques propriétés particulièrement remarquables de notre corpus pour enfin les problématiser à l'aune des apports de la pragmatique topique de Sarfati, laquelle nous permettra d'apporter des éléments de réponse par rapport à l'objet de ce colloque, le rôle du désaccord dans l'activité discursive.

Eléments de définition du communiqué de presse

Corpus d'analyse : autour d'un insecticide : le Cruiser

Chacun des textes étudiés² est auto-désigné « *communiqué de presse* ». Ils ont une unité de thème car ils réagissent tous à un même événement : la publication en 2012 dans la revue Science de l'article de Henry et *al.* sur la disparition des abeilles. Cet article montre que les doses sublétales d'une molécule insecticide désorientent les abeilles et limitent significativement leur retour à la ruche. Ces doses sont responsables d'une chute de la population de la ruche. Les dates de parution des communiqués de presse sont très rapprochées (fin mars, début avril 2012). Ils naissent d'un événement qu'ils ont pour fonction d'annoncer et de commenter, ils participent de ce qu'on appelle la « *communication de crise* », notamment liée ici à un risque sanitaire. Ils

² Les communiqués de presse discutés dans cet article peuvent être téléchargés sur le site internet suivant : <https://sites.google.com/site/commpresseabeilles/home>

proviennent d'institutions qui occupent des fonctions différentes et qui soutiennent des positions différentes et le plus souvent opposées dans la crise. En effet, si la question de la toxicité des doses sublétales entre dans le cadre d'études scientifiques très spécialisées, elle intéresse également de nombreuses autres institutions dont l'objet n'est pas exclusivement, ni même principalement scientifique.

Parmi les institutions qui ont réagi à l'étude scientifique parue dans la revue *Science*, nous nous intéresserons principalement à quelques-unes d'entre elles, relevant de la communication institutionnelle, en veillant à diversifier leurs fonctions sociales et leurs positionnements :

- Une institution gouvernementale : le Ministère de l'agriculture (Min)
- Une institution scientifique : l'INRA (Institut national de la recherche agronomique)
- Une institution industrielle : Syngenta, le fabricant de l'insecticide étudié dans l'article paru dans *Science*.
- Une association d'agriculteurs : la Confédération paysanne(ConfP)
- Une association de protection de l'environnement : France Nature Environnement (FNE).
- Une association apicole : l'UNAF (Union nationale de l'apiculture française).
- Un parti politique : EELV (Europe Ecologie – Les Verts)

Il importe de noter l'existence d'autres communiqués de presse à la suite de la recherche parue dans *Science*, rédigés par des institutions, des groupes ou des personnes. Citons des députés, des lanceurs d'alerte, des blogueurs spécialisés dans des questions environnementales, etc. L'ensemble de ces acteurs renvoie au large contexte interdiscursif³ de la controverse sur le Cruiser.

La controverse du Cruiser : le désaccord sur une question environnementale

Le cadre général d'insertion des communiqués de presse étudiés constitue un espace de controverse où se rencontrent des positionnements divergents ou convergents dans l'interdiscours. Cet espace témoigne de ce que le désaccord contribue au traitement d'une question environnementale. Il est la source d'un enrichissement. Il témoigne des réflexions des responsables politiques et des scientifiques impliqués dans les procédures de mise sur le marché

³ PÊCHEUX M., *Les vérités de la Palice*. Paris, Maspéro, 1975.

des insecticides. Ainsi, le désaccord dont témoignent les communiqués de presse étudiés constitue un signe d'une vitalité démocratique utile au traitement de questions technologiques et environnementales. Par son ampleur institutionnelle et médiatique, ce désaccord met en évidence des questions de société qui valent la peine d'être soulevées aux yeux des différents intervenants. Dans une société où l'expertise ne serait pas contestée, la question de la toxicité des insecticides néonicotinoïdes n'émergerait très probablement pas. C'est parce qu'il s'est trouvé des apiculteurs, souvent isolés et peu outillés au départ pour le lobbying, mais déterminés à exprimer leur désaccord avec les expertises toxicologiques institutionnelles, qu'un débat a pu naître. Le désaccord permet aussi d'identifier certains arguments autour desquels les différents intervenants s'entendent. Par exemple, tout le monde s'entend pour reconnaître à l'approche scientifique l'autorité pour trancher la controverse. C'est la toxicologie, qui n'est pourtant jamais nommée, qui déterminera si les néonicotinoïdes peuvent être utilisés en plein champ, en justifiant la position politique qui sera prise.

Le désaccord a aussi permis l'émergence d'arguments portant sur l'ensemble des domaines concernés par la technologie des insecticides : aspects environnementaux, sanitaires, économiques, politiques et juridiques. Certains intervenants se concentrent sur des aspects particuliers de la controverse (par exemple l'INRA n'évoque que l'aspect toxicologique de la controverse) tandis que d'autres prennent en compte un ensemble plus large de problèmes (c'est le cas des écologistes et des paysans).

Le désaccord contraint aussi les intervenants à un plus haut degré de qualité argumentative et démonstrative. Par exemple, c'est l'existence d'un désaccord sur la toxicité des néonicotinoïdes qui a conduit l'INRA à imaginer une expérimentation originale pour étudier la toxicité de ces insecticides. Ce désaccord a aussi conduit les apiculteurs à se concerter, à échanger des informations entre eux, à mettre en place une veille sur la disparition des abeilles et à prendre place dans le débat.

Le désaccord permet enfin d'identifier les faiblesses argumentatives des différents intervenants et la faiblesse du dispositif de surveillance toxicologique mis en place pour les insecticides. C'est bien la controverse qui a conduit les responsables politiques à modifier les procédures de validation des nouveaux insecticides et en particulier à prendre en compte les effets toxiques des doses non-létales de ces produits.

Dans ce contexte praxéologique, nous avons opté pour l'étude d'une pratique particulière pour analyser comment un certain type de discours contribue à l'exposition et à l'explication

citoyenne de la controverse. Il s'agit finalement, dans l'espace institutionnel des discours, d'étudier comment le citoyen s'enrichit également du désaccord.

Caractéristiques génériques

Domenec⁴, en référence aux travaux de Jacobs⁵, rapproche le communiqué de presse de l'article de presse. Tous deux partagent une organisation textuelle spécifique. Ainsi, le communiqué de presse est rédigé dans le but de retenir l'attention d'un public très sollicité. Cela explique les éléments sémiotiques et linguistiques simples, aptes à retenir l'attention : logo de l'institution émettrice, titre accrocheur et informatif, brièveté du document, contenu informationnel explicite et concis⁶. Mais le communiqué de presse a une propriété supplémentaire : il a pour vocation d'être repris par son destinataire et doit donc contenir l'argument déclenchant et justifiant un nouvel acte d'énonciation, un article de presse, un tract ou un rapport politique.

Dans cette perspective, le communiqué intègre fréquemment une citation, ou tel que le mentionne Jacobs⁷, une pseudo-citation, qui pourra être utilisée par le destinataire pour sa formulation ultérieure et vis-à-vis de laquelle l'objectif discursif est de se positionner plus ou moins en accord, plus ou moins en désaccord. Le communiqué de presse est donc pris par définition dans un réseau dialogique en quelque sorte délibératif dont il s'agit *a priori* d'orchestrer les positionnements énonciatifs.

Ces attentes sont notamment satisfaites par la présence de nombreuses surassertions ou encore des aphorismes, pour reprendre des distinctions introduites par Maingueneau⁸.

La surassertion peut être définie comme l'énonciation, à l'intérieur d'un discours, d'une partie de ce dernier, qui peut aisément être détachée de celui-ci pour être reprise ailleurs, éventuellement par un autre énonciateur. Les petites phrases des stars et des responsables

⁴ DOMENEC F., « Monsanto's Claims au Royaume-Uni et aux États-Unis : les communiqués de presse de Monsanto, entre unité générique et hétérogénéité culturelle », 2011, *ASp*, n°59.

⁵ JACOBS G., "What's in a crisis? A critical look at the field of crisis communication", *The Pragmatics of Crisis*, 2/3, 2000, p. 225-235.

⁶ Voir : LINDHOLM M., *La commission européenne et ses pratiques communicatives. Étude des dimensions linguistiques et des enjeux politiques des communiqués de presse*, Linköping University, 2007, p. 84

⁷ *Op cit.*

⁸ MAINGUENEAU D. *Analyser des textes de communication*, Paris, Armand Colin, 2007.

politiques en constituent des exemples connus. Un fragment surasserté est souvent une partie de discours qui a vocation à retenir l'attention de ses destinataires. Son propos peut être généralisant. La surassertion peut exprimer une position complexe de façon simplifiée, ou de façon très expressive. Voici quelques surassertions retrouvées dans nos CP :

Il peut s'agir d'un titre de CP (FNE) :

1. « *Bonne nouvelle pour les abeilles, le Cruiser bientôt interdit* ».

Il peut s'agir d'une citation reprise dans un CP, et qui a pour vocation à être reprise à son tour dans la presse (FNE) :

2. « *Cette nouvelle confirme nos nombreuses alertes : cela fait longtemps que nous nous battons pour voir interdit ce produit, dont le danger pour les abeilles est reconnu* ».

Il peut aussi s'agir d'une phrase choc dans le corps du CP (ConfP) :

3. « *Les décideurs auront un jour à répondre de leur complicité avec les intérêts des firmes devant tous les citoyens et les paysans* ».

Maingueneau⁹ écrit que « *l'aphorisation implique la figure d'un énonciateur qui non seulement dit mais qui montre qu'il dit ce qu'il dit. Il présente, rend présente la force d'une énonciation qui engage sa responsabilité, une prise de position exemplaire à la face du monde. Le paradoxe de l'aphorisation est qu'elle implique une décontextualisation de l'énoncé aphorisé, qui ne prend en fait sens que dans le nouveau contexte où il est placé* ». L'aphorisation est donc une notion proche de la surassertion. Elle consiste à transformer une partie d'un discours source sous la forme d'une proposition qui tient le plus souvent en une seule phrase et qui mentionne le nom de son énonciateur ou associe le titre du CP et le nom de l'énonciateur bien en évidence en tête du CP. En voici quelques exemples :

4. (ConfP) Texte source : « *Combien faudra-t-il de morts avant que l'on remette en cause les processus de mise en marché qui ne profitent qu'aux firmes de pesticides au détriment de la santé des paysans et de l'équilibre de la faune et de la flore ?* ».

Titre du CP : « *Pesticides mis en cause : combien faudra-t-il attendre de morts ?* ».

5. (EELV) Texte source : « *Il faut à tout prix retirer l'autorisation de mise sur le marché de ce poison très largement utilisé en France* ».

Titre du CP : « *Le Cruiser tueur d'abeilles doit être retiré du marché* ».

⁹ Ibid, p. 104.

Le respect de ces caractéristiques attendues apparente le communiqué de presse à un genre et, plus encore, à un genre relevant des discours institutionnels. Krieg-Planque & Oger¹⁰ les définissent selon une double caractéristique qui en fait effectivement des « *énoncés autorisés* » :

- la stabilisation des énoncés : « *la production des discours institutionnels, tout autant que la circulation des énoncés dans l'espace public, obéissent à des régularités qui réduisent la diversité des énoncés possibles* ».

- l'effacement de la conflictualité : « *dans l'institution, les locuteurs, sommés de répondre à des exigences complexes voire contradictoires, obéissent à une injonction plus générale : organiser la polyphonie, réduire la dissonance, produire la cohérence* ».

Dans notre corpus, ces caractéristiques sont celles du CP du Ministère de l'agriculture et du CP de l'INRA. Le symptôme qui naît progressivement de cet espace discursif institutionnel est analysé par différents auteurs. Bourdieu par exemple, à propos du discours politique, faisait déjà état en 1982 de « *discours politiques dépolitisés* ». La question qui s'impose alors immédiatement est de déterminer comment le communiqué de presse scientifique parvient malgré sa dimension institutionnelle à formaliser le débat annoncé et potentiellement à doter le désaccord d'une fonction particulière.

La connaissance souveraine

Dans le cadre de dispositifs de communication suscités par une controverse, le lecteur s'attend à découvrir des apports scientifiques susceptibles de conduire à une réévaluation de faits antérieurs. Or, nous constatons que ces communiqués de presse sont peu ouverts à l'apport informationnel, à l'enrichissement épistémique ou encore à l'enrichissement appréciatif à la suite de la publication majeure de la revue *Science*. A l'exception notable du CP de l'INRA, ils ne rapportent de cette expérimentation qu'un résumé extrêmement simplifié, sans nuance, à prétention objective, et qui ne fait que conforter les positions antérieures de l'institution qui produit le communiqué de presse.

La connaissance, en tant qu'ensemble acquis d'informations, est mise au premier chef au service d'un discours qui s'appuie majoritairement sur ce qu'elle considère comme la vérité

¹⁰ KRIEG-PLANQUE A. et OGER C., « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les Langages Du Politique*, n° 94, 2010. P. 91-96.

objective. Ainsi, la connaissance construite est accompagnée d'une forme d'évidence. En effet, les données validantes sont en quelque sorte antérieures et extérieures aux propos tenus qui soit les rapportent sous la forme de la pseudo-citation à laquelle fait référence Jacobs¹¹, soit en expriment les conséquences actionnelles concrètes comme pour les conforter.

1. « *L'équipe de recherche de l'INRA **a mis en évidence** que cet insecticide agit sur les abeilles à des doses bien inférieures à la dose létale, non pas par toxicité directe, mais en perturbant leurs capacités d'orientation et de retour à la ruche. Cette étude **confirme** ce que n'a de cesse de répéter le monde apicole depuis des années ».*

2. « *De nombreuses études **ont déjà démontré** les effets de ces insecticides sur les abeilles [...]. Récemment, c'est la mortalité importante engendrée par des synergies entre les pathologies des abeilles et ces insecticides qui **a été mise en évidence** ».*

3. « *Le dernière étude de l'INRA sur les néonicotinoïdes **confirme** la nocivité de ces produits sur les abeilles. Depuis des années, les apiculteurs attendent d'être entendus, de nombreuses études étant déjà incontestables, pour reconnaître la nocivité de ces nouveaux pesticides et les interdire* ».

Nous identifions ici le schéma récurrent des communiqués de presse : les données acquises à la suite d'une expérimentation scientifique sont rappelées, confirmées par leur antériorité et renforcées par des quantifications totalisantes ou exprimant le grand nombre. En témoignent l'occurrence très fréquente du verbe « *confirmer* » qui présuppose l'affirmation préalable et l'emploi régulier des formes accomplies. Ces dernières présentent le procès validé à l'issue d'un processus résultatif, auquel peut être joint l'adverbe « *déjà* » pour renforcer l'antériorité. La validité des résultats est obtenue par leur validation antérieure, c'est-à-dire par leur statut de connaissance.

Pour soutenir une thèse en faveur de l'usage de l'insecticide, la société Syngenta emprunte le même cheminement :

4. « *Syngenta conteste vivement les conclusions de cette étude et souhaite **rappeler des faits validés** par les autorités françaises et européennes. Ces faits sont confirmés en pratique par une utilisation de près de dix ans en Europe ».*

¹¹ JACOBS G., "What's in a crisis? A critical look at the field of crisis communication", *The Pragmatics of Crisis*, 2/3, 2000, p. 225–235.

5. « *Cruiser OSR **a déjà été utilisé** sur plus de trois millions d'hectares de colza en Europe sans incident et a démontré toute son utilité pour les agriculteurs l'ayant choisi. Ce point est conforté par une surveillance conduite par des organisations apicoles et les instituts de recherche durant quatre années en Allemagne (publication de Gernerssch & al- 2010) ».*

L'emploi du passif permet non seulement de thématiser les faits, mais a également une valeur résultative ontologique qui semble fonctionner comme un opérateur de modalité aléthique pour des énoncés qui, avec l'ordre progressif qu'imposerait un énoncé à la voie active, serait apparentés à la modalité épistémique. Ce traitement visant à soutenir le point de vue défendu par le locuteur contraste avec les énoncés de contestation dans lesquels l'étude dévalorisée est introduite par un syntagme verbal au passé récent ou est presque occultée par des énoncés qui construisent en instance validante un énonciateur subjectif, par exemple par l'emploi du verbe performatif « *affirmer* », qui contraste avec l'énonciateur apparenté précédemment à l'institution scientifique :

6. « *La revue Science **vient de publier** le 29 mars une étude [...] mettant en cause le thiaméthoxam, l'une des matières actives du Cruiser OSR ».*

7. « *L'étude **affirme** que la solution de sirop administrée aux abeilles contient une dose très faible d'insecticide, **présentée** comme 'comparable à celle que les abeilles peuvent rencontrer dans leur activité quotidienne' ».*

Nous trouvons, d'un côté, les verbes « *confirmer* » et « *démontrer* » qui posent l'existence d'un dispositif expérimental permettant de valider le présent par l'autorité portée par les travaux d'Henry, de l'autre, Syngenta emploie les verbes « *affirmer* » ou « *présenter* » qui mettent en scène un acteur humain qui manque de rigueur expérimentale et qu'il s'agit de décrédibiliser. Nous retrouvons ici dans la communication de l'entreprise un des procédés identifiés par Domenec¹² dans le cas de Monsanto : le discrédit. Cette stratégie est complétée par une autre stratégie que l'auteur nomme le cadrage : « *Par cadrage, nous entendons une stratégie qui vise à minimiser l'importance de la crise en attirant l'attention du lecteur sur une autre information soit, en l'espèce la légitimation des biotechnologies* » qui devient dans notre cas d'étude, la lutte contre d'autres facteurs de la disparition des abeilles, l'expression du potentiel des plantes,

¹² DOMENEC F., « Monsanto's Claims au Royaume-Uni et aux États-Unis : les communiqués de presse de Monsanto, entre unité générique et hétérogénéité culturelle », 2011, *ASp*, n°59.

l'accroissement des rendements et de la rentabilité des cultures. Syngenta minimise ici le désaccord, elle nous parle d'autre chose.

Seul l'INRA échappe à cette scénarisation : ses propos sont caractérisés par la prudence lorsqu'il commente les résultats de l'expérience menée. L'expression d'une relation logique de l'ordre du possible pour la modalité aléthique y est relativement fréquente associée au conditionnel, elle produit un discours prospectif qui intègre la potentielle non réalisation du procès.

8. INRA : « (...) *l'effectif de la colonie pourrait chuter (...)* », « *Ce déclin démographique serait critique (...)* ». « *Cette désorientation a donc le potentiel de déstabiliser le développement normal de la colonie, ce qui peut en outre la rendre vulnérable aux autres facteurs de stress (...)* », « *[l'exposition des abeilles à l'insecticide] pourrait affecter à terme la survie de la colonie (...)* »

Les communiqués de presse de notre corpus construisent leur argumentation sur des arrière-plans discursifs vis-à-vis desquels ils se posent comme des discours médiateurs. Ces arrière-plans peuvent être rapprochés de la notion de *prédiscours* de Paveau produisant plus que l'évidence, l'évidencialité :

« Les prédiscours peuvent être vus comme des opérateurs dans la négociation du partage, de la transmission et de la circulation du sens dans les groupes sociaux[...] . Ce sont des cadres de savoir, de croyance et de pratique qui ne sont pas seulement disponibles dans l'esprit des individus et dans la culture des groupes (c'est leur nature représentationnelle), mais sont distribués, au sens cognitif de ce terme, dans les environnements matériels de la production discursive (leur nature pratique voire technique, [...]). Les prédiscours ne sont pas des séquences discursives identifiables (des discours qui auraient été produits avant, ce qui les tireraient vers le discours rapporté et le dialogisme) mais des cadres préalables tacites, signalés dans les discours actuels par un certain nombre de phénomènes¹³ »

¹³ PAVEAU M.-A., « Quelles données entre l'esprit et le discours ? Du préconstruit au prédiscours », A. A. (éd) (Ed.), *L'analyse du discours. Notions et problèmes*. Tunis, Sahar Éditions. Retrieved from <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/66/00/71/PDF/paveau-a, 2011>.

Le rôle du prédiscours est d'induire un effet d'évidencialité, selon Deryck¹⁴, « *le savoir énoncé étant apodictique, son évidence annule toute nécessité de justification : les choses parlent, l'évaluateur s'en fait le traducteur auprès des non initiés qui ne peuvent que les entendre, son objectivité est donc naturelle* ».

Le sens commun et les évidences de discours

Dans le cadre de la pragmatique topique dont l'objectif essentiel est l'étude de la mise en commun du sens, Sarfati propose une articulation théorique des différents concepts introduits : « *La pragmatique topique (G.-E. Sarfati, 2011) propose une conception socio-discursive du discours qui permet d'une part de décrire de façon précise les mécanismes d'évidence, d'autre part les mécanismes énonciatifs qui sous-tendent la production et la circulation des énoncés, en caractérisant de façon précise leur organisation linguistique* »¹⁵.

En particulier à propos du concept de *sens commun* qui constitue le point d'occultation du désaccord, Sarfati¹⁶ propose de distinguer trois types variationnels de mises en discours, « *de l'ordre du canon (au plan de l'instanciation fondatrice de ladite communauté de sens), de l'ordre de la vulgate (au plan des mécanismes de transmission du dispositif normatif de la communauté de sens considérée), ou enfin de l'ordre de la doxa cristallisé en doxèmes transinstitutionnels (dès lors que le « savoir propre aux membres d'une même communauté de sens » s'est banalisé et a cessé d'appartenir en propre à telle ou telle institution de sens, en sorte qu'il s'agrège aux possibles normatifs de la topique sociale)* ».

La perpétuation canonique

Les communiqués de presse présupposent les textes canoniques : ils posent l'existence de textes fondateurs, pour en tirer leur autorité légitime et perpétuer ainsi la conclusion vers

¹⁴ DERYCKE M., « En cheminant avec Pierre Achard : perspectives sur l'évaluation et sur les Fondements de sémantique discursive », *Langages et Sociétés*, n° 121-122, 2011.

¹⁵ SARFATI G.-E., *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Armand Colin, 2012/1997, p. 113.

¹⁶ SARFATI G.-E., « Analyse du discours et sens commun : institutions de sens, communautés de sens, doxa, idéologie », J. GUILHAUMOU & P. SCHEPENS (Eds.), *Matériaux philosophiques pour l'analyse du discours*, 2011, p. 146.

laquelle ils tendent. En effet, selon Longhi & Sarfati¹⁷, ces trois types variationnels peuvent donner lieu à des manipulations argumentatives : « *un discours peut subvertir les caractéristiques d'un autre type de discours pour disposer de ses spécificités (par exemple, un discours naturalisé peut prendre des formes de vulgate pour accéder à un statut explicatif, ou prendre des marques d'un discours canonique pour tenter de fixer certaines normes)* ». Nous assistons avec les communiqués de presse à un tel phénomène de naturalisation des positionnements adoptés par les différents acteurs de la controverse : il procède par un « *discours mimétique à visée stratégique* »¹⁸. Simultanément, par ce procédé, les acteurs du débat ne proposent aucun accès au débat sur les pesticides, puisqu'ils se cantonnent essentiellement à remémorer les modélisations, les normes édifiantes, qui structurent et justifient leurs discours respectifs. La stratégie de cadrage leur permet de tenir cet objectif. En d'autres termes, les communiqués de presse, s'ils sont constitutifs d'un débat, ne sont pas le lieu de ce débat.

En effet, les intervenants s'opposent sur le *thème* qui doit être mis en débat. Pour certains, la toxicologie des insecticides doit être entièrement revue car actuellement, la procédure d'habilitation d'un insecticide laisse entrer sur le marché des produits dangereux. A l'inverse, pour Syngenta, seuls les résultats des tests toxicologiques exigés par la procédure actuelle méritent d'être pris en compte. Ainsi, pour Henry et al.¹⁹ ainsi que pour les associations d'apiculteurs et de protection de l'environnement, un des arguments les plus importants de la controverse est celui qui conclut à la nécessité de revoir les normes toxicologiques pour la mise sur le marché des insecticides (avec la prise en compte de la toxicité des doses sublétales). A l'inverse, cet argument n'est même pas mentionné par Syngenta dans son communiqué de presse étudié ici, ni dans ses autres communiqués. Au contraire, cette entreprise rappelle à plusieurs reprises que les institutions chargées de l'évaluation du Cruiser ont autorisé sa mise sur le marché au terme d'une évaluation toxicologique respectueuse des normes légales et qu'elles n'ont pas observé de toxicité sur les abeilles lorsque cet insecticide est correctement utilisé. Cette entreprise ignore ainsi la question des doses sublétales. Les tests toxicologiques dont parle

¹⁷ LONGHI, J. et SARFATI, G.-E., « Canon, doxa, vulgate : enjeux sociodiscursifs du stéréotypage dans la dénomination intermittente », *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène* (H. BOYER), Paris, L'Harmattan, 2007.

¹⁸ *Ibid*, p. 157.

¹⁹ HENRY M., BEGUIN M., REQUIER F., ROLLIN O., ODOUX J.-F., AUPINEL P., DECOURTYE A., "A Common Pesticide Decreases Foraging Success and Survival in Honey Bees", *Science*, 336(6079), 2012, p. 348–350.

Syngenta ne mesuraient pas l'effet de doses sublétales, ni les « *cocktails* » d'insecticides qui constituent aussi un danger important pour les abeilles. Syngenta exclut donc l'argument de la toxicité sublétales sans le discuter.

Processus d'idéologisation discursif

Sur la base des fonctionnements identifiés, les discours des communiqués de presse semblent présenter les caractéristiques du processus d'idéologisation décrit par Sarfati. Il s'agit d'une opération de « *greffe sémantique à partir d'un point de vue réducteur autant qu'orienté* » qui s'opère « *d'abord par démarque de la topique d'une institution de sens, à partir de son résidu doxal, c'est-à-dire par recouvrement tactique de cette doxa* »²⁰. En effet, si l'on suit cet auteur, du canon à la doxa, on peut identifier deux types de formation doxale : l'une spontanée, obtenue progressivement par simplification ou appauvrissement ; l'autre calculée et d'ordre idéologique qui relève de l'imposition dogmatique. Dans les deux cas, on assiste à une opération de sélection d'une topique, mais soit celle-ci dérive progressivement, soit elle est conduite sciemment.

Au regard de ce processus d'idéologisation, qui entretient un lien étroit avec la simplification, la propriété de concision des communiqués de presse peut être réinterprétée. Les surassertions et les aphorisations, mais également les faits de cadrage deviennent ces formes de recouvrement tactiques introduites par Sarfati²¹ : « *L'opération de 'recouvrement tactique' désigne un mécanisme simultané de 'reprise' et 'd'effacement', tout comme on reprise un vêtement, par escamotage de la déchirure* ».

La surassertion favorise l'expression simpliste d'un argumentaire en visant seulement les éléments qui frappent les imaginations, qui touchent les sentiments ou qui ont vocation à emporter une adhésion peu réfléchie. Elle peut aussi, dans le sillage de ce simplisme, figer des positions de façon quelque peu caricaturale. En effet, lorsque l'on ne retient que la ou les surassertions d'un discours, on prend le risque de le figer. De ce fait, la surassertion peut encore accentuer les antagonismes, puisqu'elle s'accommode mal des nuances.

²⁰ SARFATI G.-E., « Analyse du discours et sens commun: institutions de sens, communautés de sens, doxa, idéologie », J. GUILHAUMOU & P. SCHEPENS (Eds.), *Matériaux philosophiques pour l'analyse du discours*, 2011, p.158.

²¹ *Ibid.*

Orchestration institutionnelle de la polyphonie

Ainsi, plus largement, les communiqués de presse étudiés se caractérisent par de nombreuses citations. Elles sont plus ou moins explicites, plus ou moins fidèles, et montrent, comme le souligne Sarfati²², que « *l'idéologisation d'un discours constitue un lieu privilégié de mise en œuvre de la polyphonie* ». Notons aussi que dans leurs communiqués, certaines institutions ignorent systématiquement d'autres intervenants de la controverse. Et quand elles ne les ignorent pas, elles usent abondamment d'attaques sévères contre les institutions auxquelles elles s'opposent, mettant en avant leur manque de probité ou leur incompetence. Dans cette polyphonie des intervenants qui s'interpellent, il est intéressant de noter que les associations environnementales, agricoles et apicoles ne sont jamais mentionnées par le Ministère, ni par Syngenta, ni par les scientifiques. A l'inverse, ces trois types d'intervenants sont toujours cités par les associations tel que le montre le tableau de synthèse suivant.

²² *Ibid.* p. 161.

Les communiqués de presse	Les partenaires cités dans les communiqués de presse				
		Associations de citoyens (FNE, UNAF, Conf paysanne, EELV)	Syngenta	INRA et al.	Ministère de l'agriculture
	Associations de citoyens (FNE, UNAF, Conf paysanne, EELV)	Les associations ne citent jamais d'autres associations, mais se citent elles-mêmes	Les associations critiquent vertement l'entreprise Syngenta ou son insecticide	Les associations insistent sur l'importance de l'expérimentation de l'INRA	Sauf pour FNE, les associations critiquent le ministère ou le processus d'évaluation de l'insecticide
	Syngenta	Syngenta, l'INRA et le ministère ne citent jamais les associations	Se cite elle-même	Oui, critique sévère de l'expérimentation	Le ministère n'est pas mentionné par Syngenta
	INRA et al.		Mention du nom de la molécule active d'un insecticide sans citer son producteur	Se cite elle-même	Le ministère n'est pas mentionné par l'INRA
	Ministère de l'agriculture		Mention du nom de l'insecticide sans citer son producteur	Par sous-entendu, le ministère insiste sur son souci de mobiliser les acteurs scientifiques	Se cite lui-même

Tableau1 : Synthèse des citations des différents intervenants dans la controverse.

Conclusion : désaccord contre idéologisation

Le communiqué de presse illustre l'une des perspectives possibles et normales de l'activité discursive : l'idéologisation. Cependant, *a contrario* des discours débridés de la démocratie participative, il le fait dans l'ordre institué de l'économie des discours institutionnels,

et donc tout en respectant les caractéristiques de ces discours, telles que définies par Krieg-Planque & Oger²³. Selon les énonciateurs, et là se trouve la propriété variationnelle du genre, ce processus s'opère en référence à l'activité d'idéologisation propre à chaque espace institutionnel de sorte que la résolution du désaccord ne peut avoir lieu, le maître mot étant le mimétisme comme nous l'avons noté en référence à Sarfati, c'est-à-dire la reproduction des normes et doxèmes de l'institution, voire de la communauté d'où parle le sujet.

Nous trouvons donc ici, comme dans de nombreuses autres controverses étudiées en analyse du discours²⁴ une situation de controverse dans laquelle un aspect du débat est continuellement ignoré par un intervenant, du fait de la procédure de simplification de la situation en débat. Les intervenants qui s'opposent ne se confrontent pas sur les mêmes thèmes de discussion. C'est ce que l'on appelle couramment un dialogue de sourds. Leurs propres valeurs mises en avant par les différents intervenants qui s'opposent dans cette controverse, et il est probable qu'aucun échange argumentatif, quelle que soit la procédure mise en œuvre pour cet échange, n'aboutira à un consensus, s'agissant d'un débat qui vise à déterminer les actions à entreprendre pour traiter une question sociale²⁵.

On observe ainsi deux discours qui conduisent à des conclusions opposées en reposant sur des argumentaires qui sont indépendants : (1) pour les opposants au Cruiser, l'interdiction de l'insecticide doit reposer sur les résultats des tests toxicologiques portant sur des doses sublétales d'insecticides et sur de « *cocktails* » (mélanges de molécules toxiques). (2) pour Syngenta, l'autorisation doit reposer sur les résultats des tests actuellement exigés par les autorités sanitaires.

Les intervenants s'opposent également sur les *causes de la disparition des abeilles*. Pour de nombreux intervenants (apiculteurs, écologistes, scientifiques), la disparition des abeilles est, pour une part essentielle, imputable aux insecticides tandis que Syngenta met en avant de nombreuses autres causes (parasites, monocultures, etc.). Chaque intervenant met en avant des

²³ KRIEG-PLANQUE A. et OGER C., « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les Langages Du Politique*, n° 94, 2010. P.91-96.

²⁴ Voir : GARRIC N. et GOLDBERG M., « Mise en scène de la scientificité dans le débat citoyen. Le cas des OGM comme argument d'une lettre ouverte autour de la science », *Médiation et Information. Revue Internationale de Communication*, 2011. P. 161-171.

Voir : GOLDBERG M. et SOUCHARD M., « Fiction, idéologie et argumentation dans le débat sur les OGM », *Médiation et Information. Revue Internationale de Communication*, 2011. P. 175-185.

²⁵ Voir : KOCK C. E. J., « Constructive Controversy: Rhetoric as Dissensus-oriented Discourse », *Cogency*, n° 1(1), 2009, p. 89-112

faits qui justifient sa thèse, et là encore, il n'y a pas de véritable échange. Notons ici que cette technique argumentative qui consiste à accumuler des causes possibles d'un risque sanitaire ou environnemental a souvent été consciemment construite par des industriels qui cherchaient à faire traîner un processus d'interdiction ou de contrôle strict d'un produit ou d'une technologie²⁶.

²⁶ Voir : FOUCART S., *La fabrique du mensonge*, Paris, Denoël, 2013 ; ORESKES, N. et CONWAY E. M., *Les marchands de doute* Paris, Le Pommier.